



Cour
Pénale
Internationale

International
Criminal
Court

Le Greffe

The Registry



ANNEX II

Public

*Solemn undertaking executed pursuant to
Article 5 of the Code of Professional Conduct for counsel*

**Engagement du conseil**

comme exigé par l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils.

Nom du conseil : KOUADIO N'DRY CLAVER

Je déclare solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai ma mission devant la Cour pénale internationale avec intégrité et diligence, honorablement, librement, indépendamment, promptement et consciencieusement, et que je respecterai scrupuleusement le secret professionnel ainsi que les autres devoirs imposés par le code de conduite professionnelle des conseils auprès de la Cour pénale internationale.

Fait à Abidjan

Date: 12 Janvier 2015

Signature du conseil

Pour le Greffier